



República Federativa do Brasil
Ministério do Desenvolvimento, Indústria
e do Comércio Exterior
Instituto Nacional da Propriedade Industrial

(21) PI 0913769-6 A2

(22) Data do Depósito: 13/11/2009

(43) Data da Publicação: 27/10/2015

(RPI 2338)



(54) Título: DISPOSITIVO (20) DE OCULTAMENTO POSTERIOR DE VEÍCULO AUTOMOTOR E CONJUNTO POSTERIOR

(51) Int. Cl.: B60R 5/04

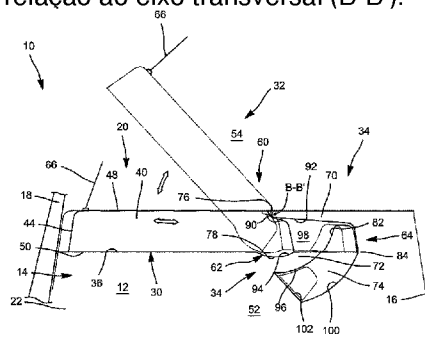
(30) Prioridade Unionista: 14/11/2008 FR 0857765

(73) Titular(es): FAURENCIA AUTOMOTIVE INDUSTRIE

(72) Inventor(es): JACQUES DECORME, FRANCK JEUNEHOMME

(74) Procurador(es): ARTUR FRANCISCO SCHAAL

(57) Resumo: DISPOSITIVO DE OCULTAMENTO TRASEIRO E CONJUNTO POSTERIOR DE VEÍCULO AUTOMOTOR. A presente invenção refere-se a um dispositivo que compreende suportes (30), uma mesinha (32) montada de modo rotativo em torno de um eixo transversal (B-B') e um mecanismo (34) de articulação da mesinha (32) em relação aos suportes (30). O mecanismo (30) compreende uma superfície de batente (76) delimitada pela mesinha (32) e uma superfície de batente complementar (90) delimitada pelo suporte (30), destinadas a deslizar uma sobre a outra durante a rotação da mesinha (32) em torno de seu eixo transversal (B-B') para impedir o deslizamento radial da mesinha (32) em relação ao eixo transversal (B-B') para a frente. O mecanismo (34) compreende uma superfície de retenção (82) solidária a mesinha (32) e uma superfície de retenção complementar (96) definida por cada suporte (30) que cooperam para cada posição inclinada da mesinha (32) para impedir o deslocamento radial para trás da mesinha (32) em relação ao eixo transversal (B-B').



“DISPOSITIVO (20) DE OCULTAMENTO POSTERIOR DE VEÍCULO AUTOMOTOR E CONJUNTO POSTERIOR”

A presente invenção trata de um dispositivo de ocultamento traseiro de veículo automotor do tipo que compreende:

5 - suportes destinados a serem solidários dos flancos do veículo automotivo,

- uma mesinha montada de modo rotativo em torno de um eixo transversal nos suportes entre uma posição sensivelmente horizontal situada em apoio sobre os suportes e uma posição inclinada de fim de curso;

10 - um mecanismo de articulação da mesinha em relação aos suportes que compreende, para cada suporte, pelo menos uma superfície de batente delimitada pela mesinha e uma superfície de batente complementar delimitada pelo suporte, sendo que a superfície de batente e a superfície de batente complementar estão destinadas a deslizar uma sobre a outra durante a rotação da mesinha em torno de seu eixo transversal para impedir o deslocamento radial da mesinha em relação ao eixo transversal para frente, e a superfície de batente e a superfície complementar estão situadas radialmente a uma primeira distância do eixo transversal,

15 o mecanismo de articulação da mesinha que compreende uma superfície de retenção solidária da mesinha e uma superfície de retenção complementar definida para cada suporte, sendo que a superfície de retenção e a superfície de retenção complementar estão situadas radialmente a uma segunda distância do eixo transversal superior à primeira distância.

20 Esse dispositivo compreende uma mesinha articulada transversalmente entre os flancos do veículo automotor para separar o porta-malas em um compartimento inferior, no qual objetos presentes no porta-malas são ocultados pela mesinha, e um compartimento superior no qual objetos podem ser suportados pela mesinha.

25 Na abertura do porta-malas, a mesinha pode ficar inclinada em relação a sua posição de repouso horizontal de apoio sobre os suportes, quer por uma ação manual do usuário, quer por cordões que ligam a mesinha à porta traseira.

30 Para montar uma mesinha desse tipo nos flancos do veículo, costuma-se usar um mecanismo de articulação que compreende eixos transversais colocados de cada lado da mesinha em torno de seu eixo de rotação. Os eixos estão inseridos em alojamentos cilíndricos complementares praticados nos flancos do veículo. A fabricação dessa mesinha implica em custos elevados.

Pour pallier ce problème, FR 2 850 917 propose une tablette de d'axes passant par son axe de rotation. Cette tablette comprend latéralement une première surface de butée coopérant avec une surface de butée complémentaire solidaire des supports lors du pivotement de la tablette.

La tablette comprend en outre une surface de retenue coopérant, en fin de course de la tablette, avec une surface de retenue complémentaire.

La tablette est insérée dans les supports en l'inclinant par rapport à sa position horizontale.

10 Puis, lorsqu'une force de traction dirigée au moins partiellement vers l'avant du véhicule est exercée, la tablette pivote jusqu'à sa position inclinée de fin de course. Cette tablette est actionnée manuellement.

Une telle tablette donne donc satisfaction lorsque la force d'actionnement de la tablette est dirigée en permanence vers l'avant du véhicule automobile.

15 Toutefois, lorsque la tablette est opérée manuellement pour la faire passer de sa position horizontale à sa position inclinée de fin de course, il existe un risque élevé qu'elle sorte de ses supports, par exemple lorsque l'utilisateur tire la tablette vers l'arrière en la relevant.

Si l'utilisateur referme le hayon sans contrôler le bon positionnement de la tablette, celle-ci peut se briser.

20 Un but de l'invention est donc de créer un dispositif de masquage arrière peu coûteux et adaptable à différents types de véhicules automobiles, la tablette étant pivotable autour de son axe sans risque majeur de sortie des supports, par exemple lorsque l'utilisateur tire vers l'arrière la tablette en la relevant.

25 Si l'utilisateur referme le hayon sans contrôler le bon positionnement de la tablette, celle-ci peut se briser.

A cet effet, l'invention a pour objet un dispositif du type précité, caractérisé en ce que la surface de retenue et la surface de retenue complémentaire coopèrent pour chaque position inclinée de la tablette entre sa position sensiblement horizontale et sa position inclinée de fin de course pour empêcher le déplacement radial vers l'arrière de la tablette par rapport à l'axe transversal.

30 Le dispositif selon l'invention peut comprendre une ou plusieurs des caractéristiques suivantes, prise(s) isolément ou suivant toute(s) combinaison(s) techniquement possible(s) :

- dans la position sensiblement horizontale, la surface de rete disposée à l'écart de la surface de retenue complémentaire pour permettre un déplacement radial de la tablette vers l'arrière entre une position engagée dans chaque support et une position désengagée à l'écart des supports ;

10 - la tablette délimite une surface de guidage, de courbure centrée sur l'axe transversal, chaque support présentant une surface de guidage complémentaire de forme complémentaire à la surface de guidage, la surface de guidage et la surface de guidage complémentaire étant situées radialement par rapport à l'axe transversal entre la surface de butée complémentaire et la surface de retenue complémentaire dans au moins une position inclinée de la tablette entre sa position horizontale et sa position inclinée de fin de course ;

15 - le mécanisme d'articulation de la tablette comprend, pour chaque support, une saillie de retenue solidaire de la tablette délimitant la surface de retenue, la saillie de retenue étant reçue dans une coulisse délimitée par chaque support, la coulisse définissant la surface de retenue complémentaire ;

20 - chaque support délimite une paroi de pivotement définissant la surface de butée complémentaire et une paroi de guidage définissant la surface de retenue complémentaire, la paroi de guidage et la paroi de pivotement délimitant entre elles un passage sensiblement horizontal d'insertion de la saillie dans la coulisse ;

25 - la surface de retenue délimitée sur la saillie et la surface de butée s'étendent sensiblement en regard l'une de l'autre et définissent entre elles une encoche traversant la tablette perpendiculairement à l'axe de pivotement, la paroi de guidage étant reçue dans l'encoche lors du pivotement de la tablette dans chaque position inclinée entre sa position horizontale et sa position inclinée de fin de course ;

- la paroi de guidage est déformable élastiquement dans la coulisse entre une configuration d'insertion de la tablette dans le mécanisme d'articulation et une configuration de maintien de la tablette dans le mécanisme d'articulation ;

30 - la saillie délimite, à l'opposé de la surface de retenue, une protubérance de blocage destinée à entrer en contact en au moins une position donnée entre la position horizontale et la position inclinée de fin de course avec une surface définissant la coulisse, pour retenir la tablette dans la position donnée ; et

- la saillie délimite une surface inférieure située à l'opposé de la surface retenue inclinée d'un angle non nul et inférieur à 90° par rapport à un plan moyen de la tablette, le plan moyen étant sensiblement horizontal dans la position horizontale de la tablette.

L'invention a également pour objet un ensemble arrière de véhicule automobile, caractérisé en ce qu'il comprend :

- des flancs latéraux délimitant un coffre,
- un hayon mobile destiné à obturer le coffre vers l'arrière ;
- un dispositif de masquage tel que défini ci-dessus, les supports étant

10 solidaires des flancs latéraux du véhicule automobile.

L'ensemble selon l'invention peut comprendre la caractéristique suivante :

- le hayon est monté pivotant autour d'un axe transversal de hayon par rapport aux flancs entre une position d'obturation du coffre et une position d'accès au coffre, au moins un cordon reliant le hayon à la tablette pour la faire pivoter
15 entre sa position horizontale et sa position inclinée de fin de course lors de l'ouverture du hayon, le ou chaque cordons exerçant sur au moins une partie de la course du hayon une force comprenant une composante dirigée vers l'arrière.

L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui va suivre, donnée uniquement à titre d'exemple, et faite en se référant aux dessins annexés,
20 sur lesquels:

- la Figure 1 est une vue en coupe suivant un plan vertical longitudinal des parties pertinentes d'un premier ensemble arrière de véhicule automobile dans lequel la tablette est pivotée par des cordons ;

- la Figure 2 est une vue partielle en perspective, prise de trois-quarts face et en coupe partielle, de l'ensemble de la Figure 1, la tablette ayant été extraite des supports;
25

- la Figure 3 est une vue de côté en coupe partielle de long du plan vertical longitudinal III de la Figure 2, la tablette occupant sa position horizontale de repos en appui sur les supports;

- la Figure 4 est une vue analogue à la Figure 3 dans une position intermédiaire inclinée de la tablette;
30

- la Figure 5 est une vue analogue à la Figure 1 d'un deuxième ensemble arrière selon l'invention dans laquelle la tablette est pivotée manuellement ; et

- la Figure 6 est une vue analogue à la Figure 1 d'un troisième e
arrière selon l'invention.

Dans tout ce qui suit, les orientations sont les orientations habituelles d'un
véhicule automobile. Ainsi, les termes "arrière", "avant", "supérieur", "inférieur",
"extérieur", "intérieur", "longitudinal", "transversal", "gauche", "droite", s'entendent
par rapport au sens normal de circulation du véhicule automobile et à la position
d'un conducteur.

Un premier ensemble arrière 10 de véhicule automobile est illustré par les
Figures 1 à 4.

10 Cet ensemble arrière 10 définit un coffre 12 du véhicule automobile. Il
comprend un plancher (non représenté) qui délimite le coffre 12 vers le bas, des
flancs latéraux 14, dont seul le flanc gauche est représenté sur la Figure 1, qui
délimitent le coffre 12 latéralement à gauche et à droite, et au moins un siège 16
du véhicule qui délimite le coffre 12 vers l'avant.

15 L'ensemble arrière 10 comprend en outre un hayon 18 mobile destiné à
obturer vers l'arrière et vers le haut le coffre 12.

L'ensemble arrière 10 comprend également un premier dispositif de
masquage 20 selon l'invention, qui sera décrit en détail plus bas.

20 Les flancs 14 s'étendent dans l'habitacle du véhicule automobile, de part et
d'autre du coffre 12. Chaque flanc 14 comprend une paroi 22 sensiblement
verticale délimitant latéralement le coffre 12.

Le hayon 18 est articulé sur le pavillon (non représenté) du véhicule le long
de son bord supérieur, autour d'un axe transversal de hayon.

25 Il est mobile en rotation entre une position d'obturation du coffre 12, dans
laquelle il s'étend à l'arrière des flancs 14 en contact avec les flancs 14, et une
position ouverte d'accès au coffre, dans laquelle il a été pivoté vers le haut et vers
l'avant.

30 Le dispositif de masquage 20 comprend, en référence aux Figures 1 et 2,
des supports 30 solidaires respectivement de chaque flanc 14, une tablette 32 de
support d'objets, destinée à cloisonner le coffre 12 pour le séparer en deux
compartiments, et un mécanisme 34 d'articulation de la tablette 32 dans les
supports 30.

Les supports 30 comprennent, dans cet exemple, des appuis ρ sensiblement horizontaux délimités par chacun des flancs 14, de part et d'autre de la tablette 32.

Dans cet exemple, les appuis plans 36 sont situés le long du bord supérieur de la paroi verticale 22 et s'étendent sur une partie de la longueur de la tablette 32 située de préférence à l'arrière. En variante, ils s'étendent sur toute la longueur de la tablette 32.

Chaque appui plan 36 délimite une surface supérieure d'appui de la tablette 32 lorsque la tablette 32 occupe une position horizontale de repos.

10 Chaque appui plan 36 est formé par un gradin longitudinal ménagé le long du bord supérieur de la paroi verticale 22, comme illustré par la Figure 2.

La tablette 32 comprend un corps 40 de tablette s'étendant sensiblement dans un plan moyen de tablette. Il présente une section globalement rectangulaire prise dans son plan moyen.

15 Le corps 40 s'étend entre un bord avant 42 placé au voisinage des sièges arrière 16, et un bord arrière 44 destiné à être placé au voisinage du hayon 18 lorsque le hayon 18 obture le coffre 12.

20 Le corps 40 s'étend en outre transversalement sur toute la largeur du coffre 12 entre l'appui plan 36 du flanc gauche 14 et l'appui plan du flanc droit (non représenté).

La largeur de la tablette 32, prise entre le bord gauche 46 et le bord droit est supérieure à la distance séparant les appuis plans respectifs 36 en regard de chaque flanc 14.

25 Le corps de la tablette 40 est avantageusement réalisé en matière thermoplastique éventuellement renforcée par des fibres ou du métal et peut être revêtu de textile tel que de la moquette, un non-tissé ou un tissu. Il présente une surface supérieure 48 sur laquelle peuvent être disposés en appui des objets de masse supérieure à plusieurs dizaines de grammes sans déformation significative de la tablette.

30 Le corps 40 présente en outre une surface inférieure 50 destinée à s'appuyer sur les appuis plans 36 le long du bord gauche 46 et du bord droit.

Comme on le verra plus bas, la tablette 32 est montée mobile en rotation par rapport aux supports 30 par l'intermédiaire du mécanisme d'articulation 34

autour d'un axe transversal B-B' d'articulation fixe, entre une position c sensiblement horizontale, une pluralité de positions inclinées intermédiaires, et une position inclinée de fin de course représentée en pointillés sur la Figure 1.

Comme on le verra plus bas, la tablette 32 est en outre déplaçable depuis sa position horizontale de repos entre une configuration engagée dans les supports 30 et dans le mécanisme d'articulation 34, et une configuration désengagée hors du mécanisme 34 et à l'écart des supports 30, dans laquelle la tablette 32 peut être extraite hors du coffre 12.

10 Comme on le verra plus bas, la tablette 32 ne peut être désengagée hors du mécanisme 34 à l'écart des supports 30 que dans sa position horizontale. Dans chaque position inclinée, la tablette 32 est retenue dans les supports 30 par le mécanisme 34.

Dans la position horizontale, la tablette 32 est disposée en appui sur les appuis plans 36.

15 Elle s'étend sur toute la largeur du véhicule entre les flancs 14. Elle délimite dans le coffre 12 un compartiment inférieur 52 de stockage d'objets masqué vers le haut par la tablette 32 et un compartiment supérieur 54 visible depuis l'extérieur du véhicule à travers une vitre du hayon 18.

20 Dans chaque position intermédiaire, entre la position horizontale et la position inclinée de fin de course, la tablette 32 a pivoté autour de l'axe transversal B-B' par déplacement de son bord arrière 44 vers le haut et vers l'avant. La tablette 32 est bloquée en position radiale autour de l'axe B-B' par le mécanisme d'articulation 34, comme on va le décrire plus bas.

25 Selon l'invention, la tablette 32 est dépourvue de pivots passant par son axe de rotation B-B'. Le mécanisme d'articulation 34 de la tablette 32 sur les supports 30 comprend, dans chaque coin avant de la tablette 32, une marche supérieure 60 de pivotement de la tablette, un bossage inférieur 62 de guidage, et une saillie transversale 64 de retenue de la tablette dans chaque position inclinée, disposée à l'avant et à l'écart de la marche 60 et du bossage 62.

30 Le mécanisme 34 comprend en outre, pour chaque support 30, une paroi de pivotement 70 destinée à coopérer avec la marche 60 en regard, une paroi de guidage 72 destinée à recevoir le bossage 62, et une coulisse 74 de retenue de la saillie 64.

Dans tout ce qui suit, seule la partie du mécanisme 34 présente coin avant gauche de la tablette 32, et dans le support gauche 30 en regard, seront décrites. La partie correspondante du mécanisme 34 présente dans le coin avant droit et dans le support droit est de structure symétrique et ne sera pas décrite.

Dans cet exemple, la marche 60, le bossage 62 et la saillie 64 sont d'un seul tenant avec le corps 40 de la tablette 32 pour faciliter la réalisation de la tablette 32 et diminuer son coût.

10 La marche 60 présente une concavité dirigée vers l'avant. Elle est formée dans la surface supérieure du corps 40 au voisinage du bord latéral 46, à l'arrière du bord avant 42. Elle définit une surface supérieure 76 de butée sur la paroi 70.

La surface de butée 76 présente une concavité dirigée vers l'avant. Elle présente une section, prise dans un plan vertical longitudinal sensiblement en forme d'arc de cercle.

15 La surface de butée 76 s'étend perpendiculairement au bord latéral 46 sur une largeur inférieure à 10% de la largeur de la tablette 32, prise entre ses bords latéraux 46.

20 Le bossage inférieur 62 est formé sous le corps 40 de la tablette au-dessous de la surface supérieure de butée 76. Il délimite une surface de guidage 78, de convexité dirigée vers le bas et de courbure centrée sur l'axe B-B' lorsque la tablette 32 occupe chaque position inclinée.

La saillie 64 fait saillie transversalement par rapport au corps 40 dans le prolongement transversal du bord avant 42. Elle s'étend en regard de la marche 60.

25 La saillie 64 délimite avec la marche 60 une encoche 80 d'axe transversal traversant verticalement le corps 40 de la tablette et débouchant latéralement vers l'extérieur en regard des supports 30. La largeur de l'encoche 80 est supérieure à l'épaisseur de la paroi de guidage 72.

30 La saillie 64 délimite, en regard de l'encoche 80, une surface arrière concave 82 de retenue de la tablette lorsque la saillie 64 est engagée dans la coulisse 74. La surface de retenue 82 présente une section de courbure centrée sur l'axe B-B', prise dans un plan vertical longitudinal.

Dans chaque position inclinée de la tablette 32, La distance radiale sépare l'axe B-B' de la surface de retenue 82 est supérieure à la distance radiale d_1 qui sépare l'axe B-B' de la surface de butée 76 délimitée par la marche 60. La distance radiale d_3 qui sépare la surface de guidage 78 de l'axe B-B' est comprise entre la distance radiale d_1 et la distance radiale d_2 .

La saillie 64 délimite en outre le long de son bord avant, une arête avant 84.

10 Dans cet exemple, la saillie 64 s'étend transversalement jusqu'à une extrémité libre située sensiblement dans le même plan perpendiculaire à l'axe B-B' que le bord latéral 46 au voisinage de la marche 60. Elle présente une section sensiblement trapézoïdale dans un plan vertical longitudinal.

La paroi de pivotement 70 s'étend sensiblement horizontalement. Elle est située au-dessus et à l'écart de la surface supérieure de l'appui plan 36.

15 La paroi de pivotement 70 présente une surface de butée complémentaire 90 qui s'étend transversalement le long de son bord arrière, et une surface inférieure 92 qui s'étend en regard de la paroi de guidage 72.

20 La surface de butée complémentaire 90 présente une largeur sensiblement égale à la largeur de la surface de butée 76 de la marche 60. Elle présente une courbure, prise dans un plan longitudinal perpendiculaire à l'axe B-B', centrée sur l'axe B-B' et de forme complémentaire à la courbure de la surface de butée 76. Elle présente ainsi une convexité dirigée vers l'arrière.

25 La surface inférieure 92 de la paroi de pivotement 70 présente une faible inclinaison dirigée vers le bas et vers l'avant par rapport à un plan horizontal. Elle s'étend à l'arrière, en regard de la paroi de guidage 72, et à l'avant, en regard de la coulisse 74. En variante, cette surface inférieure 92 est horizontale.

30 La paroi de guidage 72 fait saillie sensiblement horizontalement vers l'avant à partir de l'appui plan 36. Elle présente une surface de guidage complémentaire 94 de la rotation de la tablette 30, de forme complémentaire à la surface de guidage 78 délimitée par le bossage 62, et une surface de retenue complémentaire 96 de la tablette, de forme complémentaire à la surface de retenue 82 de la saillie 64.

La surface de guidage complémentaire 94 délimite un évidement ouvert vers le haut, de forme complémentaire au bossage 62.

La paroi de guidage 72 est légèrement déformable vers le bas
coulisse 74 lors de l'insertion de la tablette 32 entre sa position dégagée et sa
position engagée dans le mécanisme 34, entre une configuration déformée
d'insertion de la tablette 32 et une configuration de repos et de retenue de la
tablette 32. En variante, la tablette 32 est elle-même flexible par rapport à son plan
moyen pour faciliter son insertion dans le mécanisme 34.

10 La surface de guidage complémentaire 94 présente dans son évidement
une courbure centrée sur l'axe B-B'. Elle est située radialement par rapport à l'axe
B-B' à une distance d_3 comprise entre la distance d_1 séparant l'axe B-B' de la
surface complémentaire de butée 90 et la distance d_2 séparant l'axe B-B' de la
surface complémentaire de retenue 96.

15 Lorsque la tablette 32 est engagée dans le mécanisme 34 et qu'elle occupe
sa position horizontale, la surface de butée 76 est appliquée contre la surface de
butée complémentaire 90. De même, la surface de guidage 78 est appliquée
contre la surface de guidage complémentaire 94 de la paroi 72.

20 En outre, la surface inférieure 92 de la paroi de pivotement, et la surface de
guidage complémentaire 94 delimitent entre elles un passage 98 d'insertion de la
saillie 64 dans la coulisse 74. Le passage 98 s'ouvre vers l'arrière sous la surface
de butée complémentaire 90 en regard de l'appui 36. Il s'ouvre à l'avant vers le
bas dans la coulisse 74. Le passage 98 s'étend sensiblement horizontalement.

25 La hauteur maximale du passage 98 est supérieure à la hauteur de la saillie
64 lorsque la tablette 32 occupe sa position horizontale. Ainsi, la saillie 64 peut
être librement déplacée en translation dans le passage 98 lors du passage de la
tablette 32 de sa configuration engagée à sa configuration désengagée.

La surface de retenue complémentaire 96 présente une convexité dirigée
vers le bas et vers l'avant.

30 La coulisse 74 présente une forme générale incurvée vers le bas et vers
l'arrière. Elle s'étend entre la surface de retenue complémentaire 96 et une
surface convexe 100, de courbure centrée sur l'axe B-B'. La surface convexe 100
est située radialement à l'écart de la surface de retenue complémentaire 96.

La distance qui sépare radialement la surface complémentaire 96 de la
surface convexe 100 est sensiblement égale à la distance qui sépare radialement
la surface de retenue 82 de l'arête avant 84 sur la saillie 64, lorsque celle-ci est

engagée dans la coulisse 74. Ainsi, l'arête 84 reste sensiblement au voisinage de la surface convexe 100 lors du déplacement de la saillie 64 dans la coulisse 74.

La coulisse 74 débouche vers le haut à l'avant dans le passage 98. Elle est obturée vers l'arrière par une surface arrière de fin de course 102.

La surface arrière 102 est conformée pour que, lorsque la saillie 64 entre en contact avec la surface arrière 102, la tablette est inclinée d'un angle supérieur à 30° et, par exemple, compris entre 0° et 50° par rapport à un plan horizontal.

La coulisse 74 s'étend ainsi sur une étendue angulaire d'environ 50° autour de l'axe B-B', prise entre le passage 98 et la surface arrière 102.

10 Lors du pivotement de la tablette 32 autour de l'axe B-B', la surface arrière de retenue 96 de la saillie 64 coulisse le long de la surface complémentaire de retenue 96 jusqu'à ce que la saillie 64 entre en contact avec la surface arrière de fin de course 102. La tablette 32 occupe alors sa position inclinée de fin de course.

15 Chaque cordon 66 est fixé sur la tablette 32 en un premier point de fixation situé au voisinage du bord arrière 44 de la tablette et est fixé en un deuxième point de fixation sur le hayon 18 (non représenté). Les cordons 66 sont propres à exercer sur la tablette 32 une force dirigée vers le haut et vers l'arrière ou l'avant, en fonction de la configuration du hayon 18, lorsque le hayon 18 passe de sa position d'obturation du coffre 12 à sa position d'ouverture du coffre.

20 Le montage et le fonctionnement du premier ensemble arrière 10 selon l'invention va maintenant être décrit.

Initialement, la tablette 32 est positionnée hors du coffre 12 à l'écart des supports 30. La tablette 32 est désengagée du mécanisme d'articulation 34.

25 Dans cette position, chaque saillie 64 est située hors du passage d'insertion 98 et hors de chaque coulisse 74.

Lorsqu'un utilisateur souhaite monter la tablette 32 dans le coffre, il place le hayon 18 dans sa position ouverte. Puis, il pose la tablette 32 horizontalement sur les appuis 36. Il fait ensuite coulisser la tablette 32 vers l'avant et engage chaque saillie 64 dans un passage d'insertion 98 entre la paroi de guidage 72 et la paroi de pivotement 70.

30 Lors de ce déplacement, la paroi de guidage 72 se déforme légèrement pour faire passer le bossage 62 entre la paroi de pivotement 70 et la paroi de

guidage 72 et amener la surface de guidage 78 dans l'évidement délimité par la surface complémentaire de guidage 94. La paroi de guidage 72 passe de sa configuration de repos à sa configuration déformée, puis de sa configuration déformée à sa configuration de repos lorsque le bossage 62 est reçu dans l'évidement défini par la paroi de guidage 72.

La surface supérieure de butée 76 délimitée par la marche 60 est alors en contact avec la surface complémentaire de butée 90 sur la paroi de pivotement 70.

La tablette 32 occupe sa position horizontale de repos en appui sur les supports 36 le long de ses bords latéraux 46. Elle est maintenue le long d'un axe longitudinal C-C' par rapport aux supports 30, par la coopération entre le bossage 62 et l'évidement ménagé dans la paroi de guidage 72.

Le hayon 18 peut alors être refermé pour caler le bord arrière 44 de la tablette 32 en translation le long de l'axe longitudinal C-C' du véhicule.

La tablette 32 masque alors le compartiment inférieur 52 et permet le support d'objets dans le compartiment supérieur 54.

Lorsqu'un utilisateur souhaite accéder au coffre 12, il fait passer le hayon 18 de sa position d'obturation du coffre 12 à sa position d'accès au coffre 12.

Lors de ce déplacement, les cordons 66 exercent au voisinage du bord arrière 44 de la tablette une force dirigée vers le haut et vers l'arrière ou l'avant pour faire passer la tablette 32 de sa position horizontale à au moins une position inclinée.

La saillie 64 s'engage alors dans la coulisse 74. La paroi de guidage 72 pénètre dans l'encoche 80 et le bord avant 42 de la tablette 32 descend dans le compartiment inférieur 52, sous les appuis 36.

Lors de ce passage, la surface de butée 76 coulisse autour de la surface de butée complémentaire 90, empêchant ainsi un déplacement radial vers l'avant de la surface de butée 76 et de la tablette 32 par rapport à l'axe B-B'. L'axe B-B' de rotation de la tablette 32 reste donc fixe par rapport aux supports 30.

En outre, la saillie 64 se déplace dans la coulisse 74 et la surface de retenue 82 entre en contact avec la surface complémentaire 96 de retenue, pour coulisser sur cette surface 96.

La coopération entre la surface de retenue 82 et la surface complémentaire de retenue 96 bloque le déplacement radial de la tablette 32 et de la surface de butée 76 vers l'arrière par rapport à l'axe B-B', ce qui empêche le désengagement de la tablette 32 hors de son mécanisme d'articulation 34, même si la force de traction exercée par les cordons 66 est dirigée vers l'arrière. Cette retenue est assurée pour chaque position inclinée de la tablette 32.

10 Par suite, dès que la tablette 32 quitte sa position horizontale de repos et d'engagement dans le mécanisme 34, son extraction hors du mécanisme 34 est empêchée et son guidage en rotation est assuré à la fois par la coopération entre la surface supérieure de butée 76 définie sur la tablette 32 et la surface complémentaire de butée 90 définie sur chaque support 30, et par la coopération entre la surface de retenue 82 définie sur la tablette 32 et la surface de retenue complémentaire 96 définie sur chaque support 30.

Ainsi, chaque point de la tablette 32 reste sensiblement à distance constante de l'axe B-B' lors du pivotement de la tablette 32 autour de l'axe B-B', pour chaque position inclinée de la tablette.

20 En outre, la conformation arrondie de la surface de guidage 78 définie sous la tablette 32 qui coulisse sur la surface complémentaire 94 de guidage définie par chaque support 30 au moins au début de la course de la tablette 32 entre sa position horizontale et sa position inclinée de fin de course, empêche le blocage de la tablette 32 et facilite sa rotation.

Pour extraire à nouveau la tablette 32 hors des supports 30 et la désengager du mécanisme 34, la tablette 32 est rebasculée dans sa position horizontale.

25 Dans une variante de dispositif de masquage 110, représentée sur la Figure 5, la tablette 32 est déplaçable indépendamment du hayon 18. Aucun cordon 66 ne relie la tablette au hayon 18.

30 Dans ce cas, la tablette 32 peut être basculée manuellement par un utilisateur entre sa position horizontale, chaque position inclinée intermédiaire, et sa position inclinée de fin de course.

Dans une autre variante représentée également sur la Figure 5, la surface convexe 100 définit, au voisinage de la surface arrière de fin de course 102, un logement d'insertion de l'arête 84, destiné à recevoir l'arête 84 pour assurer une

immobilisation réversible de la tablette 32 dans sa position inclinée d course, sans qu'il soit nécessaire d'exercer manuellement une force de retenue vers le haut.

Dans une autre variante non représentée, la tablette 32 comprend un tiroir de rangement inséré dans le corps 40 et déployable en gigogne par rapport au corps 40.

Grâce à l'invention qui vient d'être décrite, il est possible de disposer d'un dispositif de masquage 20 de véhicule automobile qui est simple à monter dans un véhicule et qui présente néanmoins une tenue mécanique adéquate dans le
10 véhicule, à la fois lorsque la tablette 32 occupe sa position horizontale et lorsqu'elle est pivotée autour de son axe de rotation.

En outre, le mécanisme 34 d'articulation de la tablette 32 peut être utilisé quel que soit le type d'entraînement en rotation de la tablette prévu sur le véhicule, notamment lorsque des cordons 66 exerçant indifféremment une force dirigée vers
15 l'avant, vers l'arrière ou à la fois vers l'avant ou vers l'arrière, actionnent la tablette 32 lors du déplacement du hayon 18.

Dès que la tablette 32 a commencé à pivoter, il est en effet impossible de l'extraire de son mécanisme d'articulation 34, quel que soit le sens d'application de la force de déplacement de la tablette.

20 Cette tablette 32 est en outre très facile à réaliser en une seule étape en étant venue de matière, avec des matériaux divers.

Le mécanisme 34 ne nécessite en outre pas de complication majeure de la structure des flancs latéraux 14 du véhicule, compte tenu de la simplicité de la forme des supports 30.

25 Le montage de la tablette 32 est en outre facilité, puisque l'engagement de la tablette 32 dans son mécanisme d'articulation 34 est réalisé sensiblement en position horizontale de la tablette, ce qui limite les interférences avec d'autres éléments de caisse du véhicule automobile comme les piliers.

Un troisième ensemble 210 selon l'invention est illustré par la Figure 6.

30 Cet ensemble diffère de l'ensemble 10 en ce que l'arête 84 est située au-dessus et à l'arrière du bord inférieur 212 de la surface de retenue 82 dans la position horizontale de la tablette 32.

Ainsi, la saillie 64 définit une surface inférieure 214 inclinée entre inférieur 212 et l'arête 84, qui s'étend totalement au-dessus d'un plan P' passant par le bord inférieur 212, ce plan P' étant incliné d'un angle supérieur à 10° et inférieur à 90° par rapport au plan moyen de la tablette 32. De même, le bord arrière 42 de la tablette 32 n'est pas perpendiculaire au plan moyen de la tablette, mais s'étend sensiblement dans le plan incliné P'.

10 Ainsi, dans ce mode de réalisation, la pénétration de la saillie 64 dans le compartiment inférieur 52 est minimisée, lors du pivotement de la tablette 32 autour de l'axe B-B', ce qui augmente le volume de chargement disponible. Cette pénétration maximale est ainsi inférieure à la hauteur moyenne du corps 42 de la tablette prise entre les surfaces 48, 50.

15 Dans une autre variante, la largeur maximale de la saillie 64, prise transversalement est inférieure à la largeur de la surface de butée 76, de sorte que la saillie 64 ne s'étend pas transversalement jusqu'au bord latéral 46 de la tablette 32.

REIVINDICAÇÕES

1. DISPOSITIVO (20) DE OCULTAMENTO POSTERIOR DE VEÍCULO AUTOMOTOR, do tipo que compreende:

- 5 - suportes (30) destinados a serem solidários dos flancos (14) do veículo automotivo,
- uma mesinha (32) montada de modo rotativo em torno de um eixo transversal (B-B') nos suportes (30) entre uma posição sensivelmente horizontal situada em apoio sobre os suportes (30) e uma posição inclinada de fim de curso;
- 10 - um mecanismo (34) de articulação da mesinha (32) em relação aos suportes (30) que compreende, para cada suporte (30), pelo menos uma superfície de batente (76) delimitada pela mesinha (32) e uma superfície de batente complementar (90) delimitada pelo suporte (30), sendo que a superfície de batente (76) e a superfície de batente complementar (90) estão destinadas a
- 15 deslizar uma sobre a outra durante a rotação da mesinha (32) em torno de seu eixo transversal (B-B') para impedir o deslocamento radial da mesinha (32) em relação ao eixo transversal (B-B') para frente, e a superfície de batente (76) e a superfície complementar (90) estão situadas radialmente a uma primeira distância do eixo transversal (B-B'),
- 20 o mecanismo de articulação (34) da mesinha (32) que compreende uma superfície de retenção (82) solidária da mesinha (32) e uma superfície de retenção complementar (96) definida para cada suporte (30), sendo que a superfície de retenção (82) e a superfície de retenção complementar (96) estão situadas radialmente a uma segunda distância do
- 25 eixo transversal (B-B') superior à primeira distância,
- caracterizado pelo fato de que a superfície de retenção (32) e a superfície de retenção complementar (96) cooperam para cada posição inclinada da mesinha (32) entre sua posição sensivelmente horizontal e sua

posição inclinada de fim de curso, para impedir o deslocamento radial para trás da mesinha (32) em relação ao eixo transversal (B-B').

2. DISPOSITIVO (20), de acordo com a reivindicação 1, caracterizado pelo fato de que, na posição sensivelmente horizontal, a superfície de retenção (82) está situada à distância da superfície de retenção complementar (96) para permitir um deslocamento radial da mesinha (32) entre uma posição inserida em cada suporte (30) e uma posição desinserida afastada dos suportes (30).

3. DISPOSITIVO (20), de acordo com uma das reivindicações 1 ou 2, caracterizado pelo fato de que a mesinha (32) delimita uma superfície de guia (78), de curvatura centrada no eixo transversal (B-B'), sendo que cada suporte (30) apresenta uma superfície de guia complementar (94) de forma complementar à superfície de guia (78), e a superfície de guia (78) e a superfície de guia complementar (94) estão situadas radialmente em relação ao eixo transversal (B-B') entre a superfície de batente complementar (90) e a superfície de retenção complementar (96) em pelo menos uma posição inclinada da mesinha (32) entre sua posição horizontal e sua posição inclinada de fim de curso.

4. DISPOSITIVO (20), de acordo com qualquer uma das reivindicações anteriores, caracterizado pelo fato de que o mecanismo (34) de articulação da mesinha (32) compreende, para cada suporte (30), uma saliência de retenção (64) solidária da mesinha que delimita a superfície de retenção (82), e a saliência de retenção (64) é recebida em uma corredeira (74) delimitada para cada suporte (30), corredeira (74) essa que define a superfície de retenção complementar (96).

5. DISPOSITIVO (20), de acordo com a reivindicação 4, caracterizado pelo fato de que cada suporte (30) delimita uma parede de rotação (70) que define a superfície de batente complementar (94) e uma

parede de guia (72) que define a superfície de retenção complementar (96), e a parede de guia (72) e a parede de rotação (70) delimitam entre si uma passagem sensivelmente horizontal (98) de inserção da saliência (64) na corredeira (74).

5 6. DISPOSITIVO (20), de acordo com a reivindicação 5, caracterizado pelo fato de que a superfície (82) delimitada pela saliência (64) e a superfície de batente (76) se estendem sensivelmente uma diante da outra e definem entre si um entalhe (80) que atravessa a mesinha (32) perpendicularmente ao eixo de rotação (B-B'), e a parede de guia (72) é
10 recebida no entalhe (80) durante a rotação da mesinha (32) em cada posição inclinada (72) entre sua posição horizontal e sua posição inclinada de fim de curso.

 7. DISPOSITIVO (20,) de acordo com uma das reivindicações 5 ou 6, caracterizado pelo fato de que a parede de guia é deformável
15 elasticamente na corredeira (74) entre uma configuração de inserção da mesinha (32) no mecanismo de articulação (34) e uma configuração de manutenção da mesinha (32) no mecanismo de articulação (34).

 8. DISPOSITIVO (20), de acordo com qualquer uma das reivindicações 4 a 7, caracterizado pelo fato de que a saliência (64) delimita, do
20 lado oposto à superfície de retenção (82), uma protuberância (84) de bloqueio destinada a entrar em contato em pelo menos uma posição dada entre a posição horizontal e a posição inclinada de fim de curso com uma superfície (100) que define a corredeira (74), para reter a mesinha (32) na posição dada.

 9. DISPOSITIVO (20), de acordo com qualquer uma das
25 reivindicações 4 a 8, caracterizado pelo fato de que a saliência (64) delimita uma superfície inferior (214) situada do lado oposto à superfície de retenção (82) inclinada em um ângulo não nulo e inferior a 90° em relação a um plano médio da mesinha (32), e o plano médio é sensivelmente horizontal na posição

horizontal da mesinha (32).

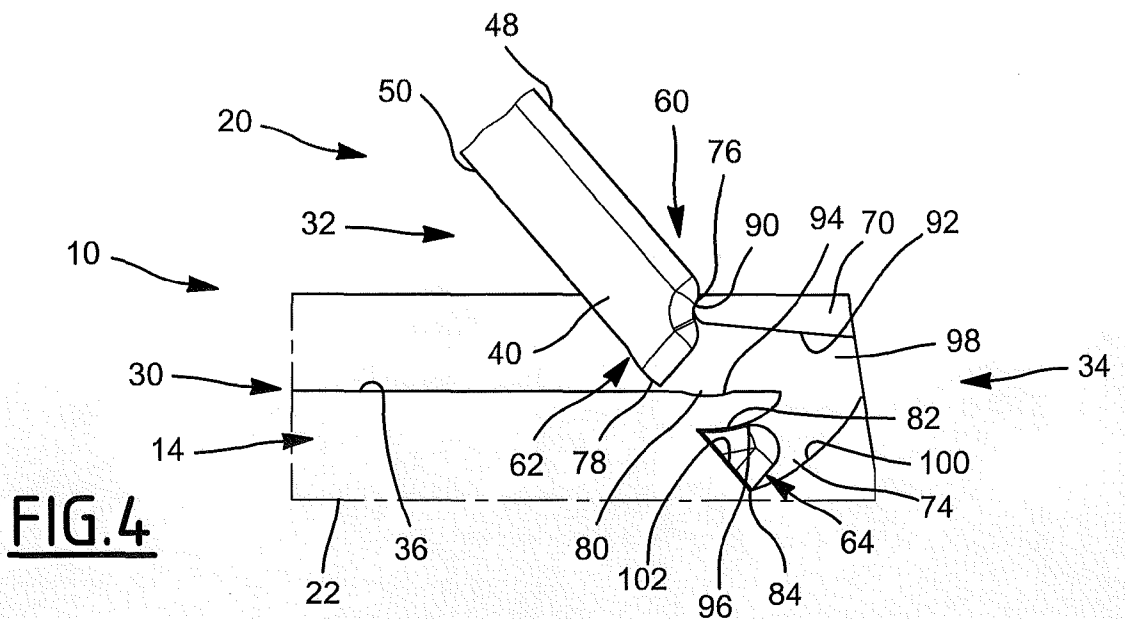
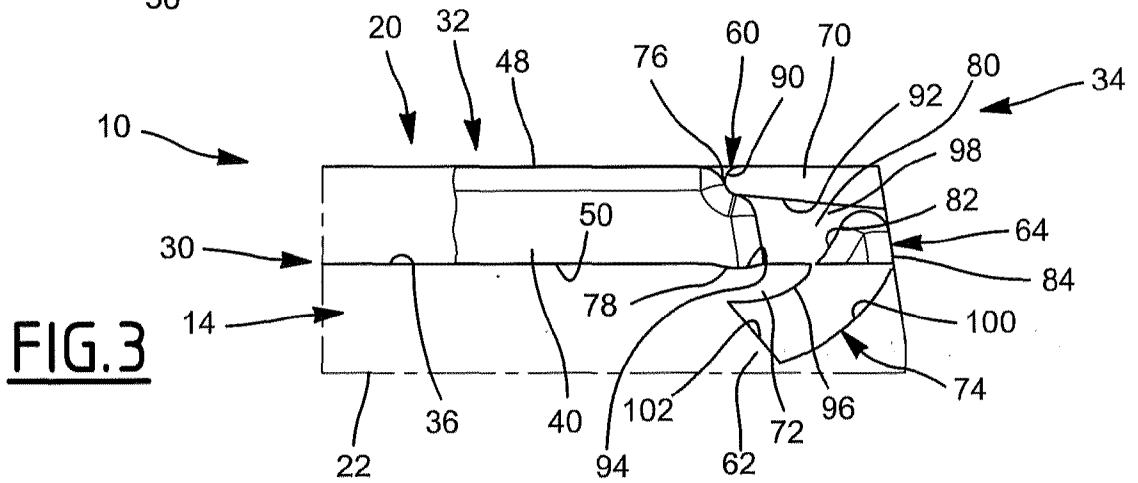
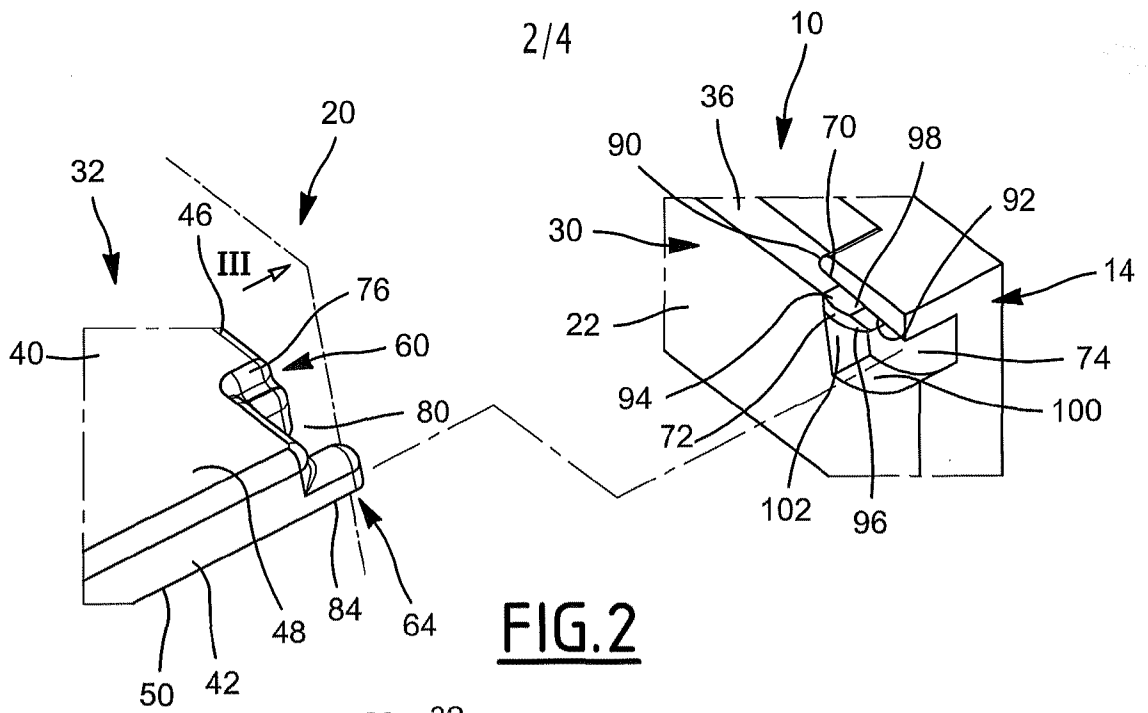
10. CONJUNTO POSTERIOR (10; 110, 210), de veículo automotor, caracterizado pelo fato de que compreende:

- flancos laterais (14) que delimitam um porta-malas (12),

5 - uma porta traseira móvel (18) destinada a fechar o porta-malas (12) na parte posterior;

- um dispositivo de ocultamento (20) de acordo com qualquer uma das reivindicações anteriores, sendo que os suportes (30) são solidários dos flancos laterais (14) do veículo automotor.

10 11. CONJUNTO (10), de acordo com a reivindicação 10, caracterizado pelo fato de que a porta traseira (18) está montada de modo giratório em torno de um eixo transversal de porta traseira em relação aos flancos (14) entre uma posição de fechamento do porta-malas (12) e uma posição de acesso ao porta-malas (12), sendo que pelo menos um cordão (66) liga a porta traseira (18) à
15 mesinha (32) para fazê-la girar entre sua posição horizontal e sua posição inclinada de fim de curso durante a abertura da porta traseira (18), e o ou cada cordão (66) exerce sobre pelo menos uma parte do curso da porta (18) uma força que compreende um componente dirigido para trás.



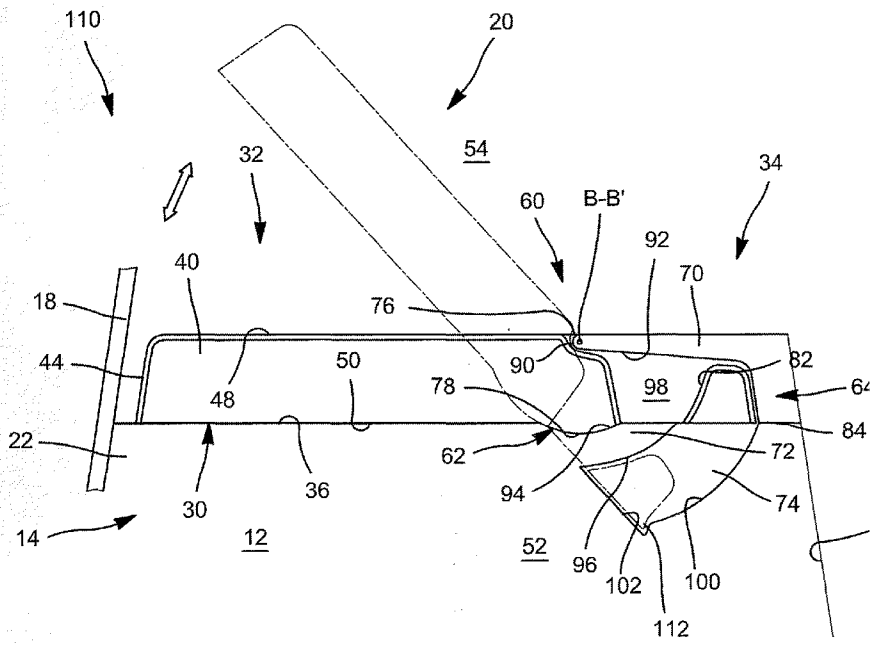
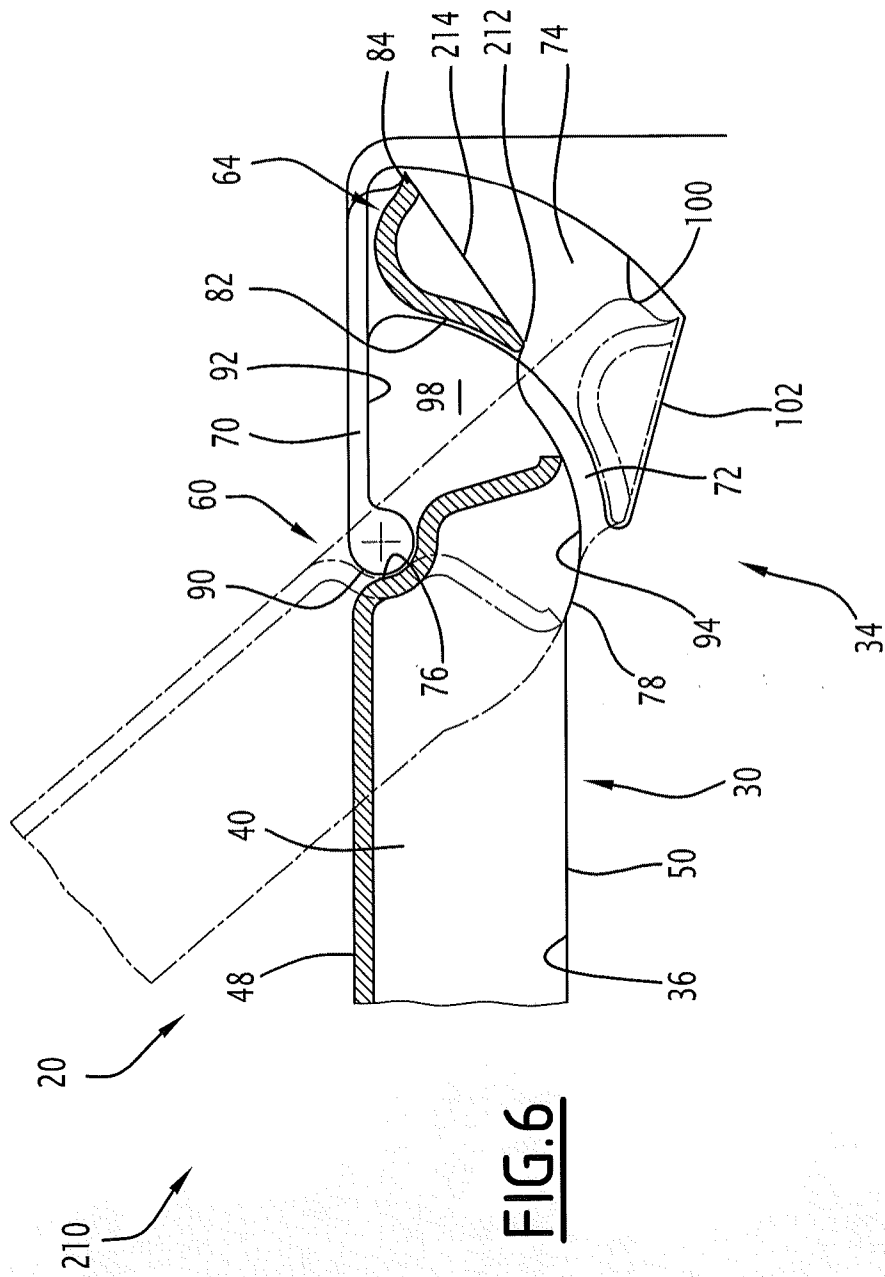


FIG.5



RESUMO**“DISPOSITIVO (20) DE OCULTAMENTO POSTERIOR DE VEÍCULO
AUTOMOTOR E CONJUNTO POSTERIOR”**

O dispositivo compreende suportes (30), uma mesinha (32)
5 montada de modo rotativo em torno de um eixo transversal (B-B') e um
mecanismo (34) de articulação da mesinha (32) em relação aos suportes (30).

O mecanismo (30) compreende uma superfície de batente (76)
delimitada pela mesinha (32) e uma superfície de batente complementar (90)
delimitada pelo suporte (30), destinadas a deslizar uma sobre a outra durante a
10 rotação da mesinha (32) em torno de seu eixo transversal (B-B') para impedir o
deslizamento radial da mesinha (32) em relação ao eixo transversal (B-B') para
a frente.

O mecanismo (34) compreende uma superfície de retenção (82)
solidária da mesinha (32) e uma superfície de retenção complementar (96)
15 definida por cada suporte (30) que cooperam para cada posição inclinada da
mesinha (32) para impedir o deslocamento radial para trás da mesinha (32) em
relação ao eixo transversal (B-B').